



Restitution d'une caution locative

Par **creolia83100**, le **06/11/2008** à **13:09**

Bonjour il y a 5 mois j'ai quitter mon appartement mon amie et moi était notifier sur le bail mais c'est moi qui es payer tous les loyer et toute la caution.au moment de quitter l'appartement ont c'est séparé il es rester dedans le temps du préavis et il est partis ensuite. qui doit récupéré cette caution sachant qu'il c'est présenter a l'agence et l'agence le lui a remise moi du coup l'agence me dit de m'arranger avec lui mais il es insolvable.

Par **jeetendra**, le **06/11/2008** à **14:20**

bonjour, la réponse de l'agence immobilière[fluo] est correcte[/fluo], comme vous étiez co-locataires, co-titulaires du bail, co-déposants [fluo]du dépôt de garantie[/fluo], vous devez vous arranger avec votre ami et ex-colocataire pour récupérer vos sous, c'est source de conflit la colocation j'ai écrit un article à ce sujet, pensez y à l'avenir, cordialement